



Société de transport
de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION **PROCÈS-VERBAL 202309**

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2023 À 12 H 01, À LA
SALLE DU CONSEIL DU CENTRE ADMINISTRATIF AU 895 RUE CABANA,
ET EN DIRECT PAR VIDÉOCONFÉRENCE**

Sont présents :

M. Marc Denault	Président et conseiller municipal (visioconférence)
Mme Geneviève La Roche	Vice-présidente et conseillère municipale (visioconférence)
Mme Joanie Bellerose	Administratrice et conseillère municipale (visioconférence)
M. Guillaume Bernard	Administrateur et représentant des usagers de la communauté étudiante (visioconférence)
Mme Catherine Boileau	Administratrice et conseillère municipale (visioconférence)
Mme Dany Grondin	Administratrice et représentante des usagers du transport adapté (visioconférence)
Mme Laure Letarte-Lavoie	Administratrice et conseillère municipale (visioconférence)

et M. Philippe Angers-Trottier, administrateur et représentant des usagers des services du transport en commun, avait motivé son absence.

Invités :

Mme Vicky Martineau	Secrétaire
M. Patrick Dobson	Directeur général
Mme Jade Giroux Larkin	Directrice du marketing et des communications (visioconférence)
M. Philippe Lussier	Directeur ingénierie et projets

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET QUORUM

Le président présente tous les membres du conseil d'administration et invités assistant à l'assemblée.

Le président confirme qu'il y a quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. AVIS DE CONVOCATION**RÉSOLUTION NUMÉRO 113-23**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Un avis du temps, du lieu et du but de l'assemblée, transmis par courriel, à tous les membres, a été produit et ordre est donné que cette pièce soit et est déposée sur le bureau.

- ADOPTÉ -

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**RÉSOLUTION NUMÉRO 114-23**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 129-22 - CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2023**RÉSOLUTION NUMÉRO 115-23**

CONSIDÉRANT la résolution 129-22 adoptée par le conseil d'administration à sa séance du 9 novembre 2022 présentant le calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT l'édition 2023 du colloque annuel de l'ATUQ les 11 et 12 octobre à Lévis et la participation des membres du conseil d'administration à celui-ci;

CONSIDÉRANT le désir de la Société de transport de Sherbrooke de modifier la date de la tenue de l'assemblée du mois d'octobre initialement prévue le 11 octobre 2023;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil d'administration adopte le calendrier suivant de ses assemblées pour l'année 2023 :

Date	Heure	Lieu
25 janvier 2023	18 h 30	STS et Vidéoconférence
15 février 2023	18 h 30	STS et Vidéoconférence
15 mars 2023	18 h 30	STS et Vidéoconférence
12 avril 2023	18 h 30	STS et Vidéoconférence
10 mai 2023	18 h 30	STS et Vidéoconférence
14 juin 2023	18 h 30	STS et Vidéoconférence
13 septembre 2023	18 h 30	STS et Vidéoconférence
18 octobre 2023	18 h 30	STS et Vidéoconférence
8 novembre 2023	18 h 30	STS et Vidéoconférence
13 décembre 2023	18 h 30	STS et Vidéoconférence

Que, conformément à l'article 26 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), le secrétaire fasse publier, dans les 15 jours qui suivent la présente assemblée, dans un journal diffusé dans le territoire de la société, un avis indiquant les dates, heures et lieux des assemblées ordinaires du conseil.

Que, conformément à l'article 33 de la Loi, le secrétaire fasse publier, dans un journal diffusé dans le territoire de la société, un avis préalable de la tenue de chaque assemblée ordinaire du conseil d'administration, d'au moins cinq jours.

- ADOPTÉ -

5. **DEMANDE DE PRIX - ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE IP**

RÉSOLUTION NUMÉRO 116-23

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke désire moderniser son système téléphonique afin de disposer d'un système téléphonique IP flexible, évolutif et sécurisé capable de répondre à ses exigences actuelles et futures;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec l'article 6.02 du règlement R-050 de gestion contractuelle en matière d'octroi de contrat et d'acquisition de biens et services, il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) fournisseurs ont été invités et qu'un (1) seul a déposé une offre soit :

GSC Communication inc.

Période d'un (1) an	60 342, 33 \$, toutes taxes incluses
Période additionnelle de quatre (4) fois un (1) an	10 543, 21 \$, toutes taxes incluses
Total pour cinq (5) ans :	70 885, 54 \$, toutes taxes incluses

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le contrat pour l'acquisition et l'installation d'un système téléphonique IP soit et est octroyé au soumissionnaire conforme ayant déposé le prix le plus bas, soit à GSC Communication inc. au montant de soixante mille trois cent quarante-deux dollars et trente-trois (60 342, 33 \$), toutes taxes incluses, pour une période d'un (1) an, et une possibilité de renouvellement de quatre (4) périodes additionnelles d'un (1) an chacune, pour un montant total de soixante-dix mille huit cent quatre-vingt-cinq dollars et cinquante-quatre (70 885, 54 \$), toutes taxes incluses.

Que le conseil d'administration autorise le directeur général à lever les options de quatre (4) périodes additionnelles d'un (1) an chacune, si les conditions sont favorables à une telle levée d'option.

Que la note de la chef de l'approvisionnement soit et est conservée aux archives sous le numéro A23-35.

- ADOPTÉ -

6. **MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. Marc Denault

M. Denault, au nom du conseil d'administration de la Société de transport de Sherbrooke, félicite l'ensemble de l'organisation pour la rentrée scolaire exceptionnelle.

7. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Que la présente assemblée soit et est levée à 12 h 05.

SHERBROOKE, le 27 septembre 2023

Le Président,

La Secrétaire,

Marc Denault

Vicky Martineau